

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° II-3046

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                                                     | +         | -         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Inclusion sociale et protection des personnes                                                  | 0         | 0         |
| Handicap et dépendance                                                                         | 0         | 0         |
| Égalité entre les femmes et les hommes                                                         | 0         | 0         |
| Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales                                      | 0         | 6 000 000 |
| Nouveau : Amélioration des conditions de travail des métiers du lien ( <i>ligne nouvelle</i> ) | 6 000 000 | 0         |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                  | 6 000 000 | 6 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                                   | 0         |           |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet la mise en place d'un tutorat pour les aides à domicile : pendant sa première année d'exercice, chaque nouvelle employée serait suivie par une tutrice afin d'être formée, suivie et de pouvoir bénéficier d'un contact professionnel expérimenté en cas de difficulté.

Pour ce faire, nous souhaitons ici mettre en place des fonds afin que l'État puisse financer des aides directes aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile destinées à la mise en place de d'un tutorat pour chaque nouvelle aide à domicile.

A cette fin, le présent amendement augmente de 6 millions d'euros d'AE et CP l'action 01 d'un nouveau programme nommé « Amélioration des conditions de travail des métiers du lien » gageant via une diminution de 6 millions d'euros d'AE et CP l'action 11 « systèmes d'informations » du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ».

Il s'agit ici d'un amendement d'appel, la somme ne pouvant être suffisante pour atteindre l'objectif décrit dans l'amendement.

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.